



communauté  
de l'auxerrois

## STADE NAUTIQUE DE L'ARBRE SEC

83 Avenue Yver prolongée 89000 AUXERRE Tél : 03.86.72.96.96  
www.agglo-auxerrois.fr

### CONTRAT D'ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Date de naissance :</b>
<b>Adresse :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Code postal :</b>	
<b>Adresse mail :</b>	<b>Téléphone portable / fixe :</b>	

**Documents à joindre :**

Un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant de la capacité à pratiquer une activité sportive.

### NOS ABONNEMENTS 2025/2026

**Inclus dans nos tarifs, l'accès à la baignade libre le jour de votre cours, aux horaires du public**

• **FORFAIT N°1 (hors vacances scolaire) :**

Permet l'accès à toutes nos activités à raison de **1 séance par semaine**. Tarif : 90 euros - **(1) 80 euros**

→ Je choisis ce forfait

• **FORFAIT N°2 (hors vacances scolaire) :**

Permet l'accès à toutes nos activités à raison de **2 séances par semaine**. Tarif : 155 euros - **(1) 140 euros**

→ Je choisis ce forfait

**(1) Tarifs réduits : + de 60 ans, étudiant, demandeur d'emploi, RSA, Carte MDPH (prioritaire et stationnement)**

AQUA -SENIORS	TRI-AQUA
<b>Lundi, jeudi et Vendredi</b> <b>16h15/17h00</b> Séance douce PETIT BASSIN Exercices articulaires et musculaires	<b>Mercredi</b> <b>11h45/12h30 ou</b> <b>18h00/18h45</b> Cardio intensité+ + GRAND BASSIN 3 ateliers(bike/trampo/poids)

**PÉRIODE D'INSCRIPTION ET DE VALIDITÉ DES FORFAITS :**

	PERIODE D'INSCRIPTION	VALIDITE DES FORFAITS
<b>FORFAIT N°1</b>	<b>P3 : Jusqu'au 18 sept 2025</b>	<b>P3 : Du 15 sept au 18 décembre 2025</b>
	<b>P1 : Jusqu'au 12 janvier 2026</b>	<b>P1 : Du 12 janvier 2026 au 03 avril 2026</b>
<b>FORFAIT N°2</b>	<b>P2 : Jusqu'au 27 avril 2026</b>	<b>P2 : Du 20 avril 2026 au 03 juillet 2026</b>

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## **A. L'abonné doit prendre connaissance :**

1. Du niveau de pratique des activités et s'assurer que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.
2. Du règlement intérieur de l'établissement.
- 3a. Que les produits crédités sur la carte ne peuvent être remboursés, repris ou échangé y compris en cas de grève, jour férié, perte, vol ou destruction de la carte.
- 3b. La séance est reportée uniquement dans les cas suivants :
  - Sur présentation d'un justificatif médical.
  - Si fermeture imprévue de l'établissement.

## **B. Inscriptions :**

1. Chaque inscription doit se faire auprès des hôtesse d'accueil.
- 2a. L'abonné a la possibilité de réserver maximum 1 à 2 séances par semaine selon le forfait choisi.  
Il a également la possibilité de réserver une activité sur la totalité de la période de validation de son forfait.
- 2b. Attention, l'abonné doit obligatoirement avertir l'hôtesse d'accueil en cas de non-participation à l'activité afin de libérer sa réservation.  
Dans le cas contraire, et au terme de 2 manquements, les hôtesse d'accueil annuleront les réservations suivantes de l'abonné.

## **C. Période de validité :**

La période d'activité du stade nautique commence le 12 janvier 2026 et se termine le 11 décembre 2026.  
Cette période ne comprend pas les petites et grandes vacances scolaires. Cette activité est répartie en 3 périodes (P1, P2, P3).  
Un abonnement sorti de sa période de validité n'est plus valable.

## **D. Documents à fournir :**

Un certificat médical datant de moins de 3 mois doit être transmis au stade nautique lors de l'inscription.  
Un délai de 20 jours est toléré pour transmettre ce document.  
À défaut, l'établissement sera déchargé de toute responsabilité.

## **E. Annulation ou arrêt d'une séance :**

La séance doit compter un minimum de 2 inscriptions pour qu'elle se déroule.  
Dans le cas contraire, vous serez redirigé vers une autre activité.  
En cas d'urgence, l'éducateur peut stopper la séance.

**J'accepte de recevoir par mail des informations concernant les activités aquatique (modification, annulation...)**   
**L'abonné a pris connaissance du contrat d'abonnement et accepte les conditions de pratiques des cours.**

Fait à

le

Signature